



450 758.3500 www.cssamares.qc.ca

4671, rue Principale St-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0

POLITIQUE

CONCERNANT

LA VALORISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Commission scolaire des Samares

30 janvier 2017

Adoption: C.C.-084-170130

TABLE DES MATIÈRES

1.0	CONTEXTE	3
2.0	OBJET DE LA POLITIQUE	3
3.0	CHAMPS D'APPLICATION	4
4.0	FONDEMENTS	4
5.0	DÉFINITIONS	4
6.0	PRINCIPES GÉNÉRAUX	5
7.0	PRINCIPES D'ACTION	5
8.0	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	6
	8.1 Le conseil des commissaires	6 6
	8.3 La direction des services éducatifs jeunes, la direction adjointe et la coordination des services éducatifs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes	7
	 8.4 La direction de centre et les directions adjointes de la formation professionnelle 8.5 La direction d'école secondaire, la direction de centre et les directions adjointes de la formation générale des adultes 	7 8
	8.6 La direction d'école primaire	8
	8.7 La direction des autres services de la commission scolaire	9
	8.8 Le personnel professionnel en orientation et en information scolaire	9
	8.9 Le personnel enseignant	9
	8.10 Les services de promotion et de communication	9
	8.11 Le comité en approche orientante et valorisation de la formation professionnelle	10
	8.12 Le conseil d'établissement des écoles et du Centre multiservice des Samares	10
9.0	APPLICATION	10
0.0	FNTRÉF FN VIGUEUR	10

1.0 CONTEXTE

Dans un contexte où l'accès à la formation professionnelle est un des enjeux majeurs qui permettra d'améliorer la persévérance et la réussite scolaire ainsi que de relever les défis de l'économie. Considérant que la formation professionnelle et les métiers qui en sont issus ne sont pas assez reconnus et sont souvent sous-estimés. Considérant que ces métiers sont pourtant essentiels au bien-être de l'ensemble de la population et au fonctionnement de la société. La Commission scolaire des Samares a décidé de se doter d'une politique afin de valoriser à sa juste valeur la formation professionnelle.

En valorisant les différents programmes d'éducation, dont la formation professionnelle, la Commission scolaire des Samares se soucie des différents champs d'intérêts de chaque élève et contribue à accroître leur degré de motivation pour ensuite favoriser leur réussite et contrer le décrochage scolaire. De plus, à travers son offre de service de la formation professionnelle, la Commission scolaire des Samares favorise la diplomation et la qualification des gens de notre région et, par conséquent, l'employabilité de ceux-ci ayant des impacts positifs et des retombées économiques pour la région de Lanaudière.

Le Centre multiservice des Samares est le centre de formation professionnelle de la Commission scolaire des Samares. Actuellement, le Centre multiservice des Samares dispense des services de formation professionnelle dans sept points de service sur le territoire lanaudois, permettant d'offrir à nos élèves une formation professionnelle à proximité de leur milieu de vie.

Les programmes de la formation professionnelle de la Commission scolaire des Samares sont offerts dans divers secteurs dont : Administration, commerce et informatique, Alimentation et tourisme, Fabrication mécanique, Santé, Soins esthétiques, Métallurgie, Entretien d'équipement motorisé, Bâtiment et travaux publics. Ces programmes permettent à nos élèves d'obtenir entre autres; le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou l'attestation d'études professionnelles (AEP).

Soulignons également que le nombre d'inscriptions et de diplomation de jeunes en formation professionnelle figure au rang des indicateurs nationaux dans les plans de réussite prescrits par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

2.0 OBJET DE LA POLITIQUE

La présente politique a pour objet de :

- s'assurer que la formation professionnelle et sa contribution au développement des individus et de la communauté soient reconnues à leur juste valeur par les commissaires, l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Samares, les organismes socio-économiques, les employeurs de la région de Lanaudière ainsi que par les élèves, leurs parents et finalement par la population en général;
- permettre de favoriser l'accès du plus grand nombre d'élèves possible en formation professionnelle ainsi qu'une concertation entre les différents ordres d'enseignement;
- s'assurer que la formation professionnelle contribue positivement au rayonnement que la Commission scolaire des Samares exerce dans son milieu comme organisme d'enseignement.

3.0 CHAMPS D'APPLICATION

La politique s'applique aux établissements scolaires primaires, secondaires, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.

4.0 FONDEMENTS

- La Loi sur l'instruction publique;
- L'approche orientante au primaire et au secondaire;
- La planification stratégique⁽¹⁾ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- La planification stratégique⁽¹⁾ et la convention de partenariat⁽¹⁾ de la Commission scolaire des Samares;
- La convention de gestion⁽¹⁾ du Centre multiservice des Samares;
- Plan d'aménagement de l'offre de la formation professionnelle, technique et universitaire de la Table régionale interordres de Lanaudière (Éducation Lanaudière).

5.0 DÉFINITIONS

Dans la présente politique, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

Valorisation

Ensemble des actions, des dispositifs et des procédures destinés à mettre en valeur la formation professionnelle et ce qu'elle peut apporter au développement des individus et de la communauté.

Approche orientante

Démarche qui vise à soutenir les élèves dans leur démarche de leur connaissance de soi, à stimuler leur développement personnel, leur connaissance du monde du travail et à établir des liens entre les différents parcours scolaires, leur personnalité et leur rêve professionnel. L'approche orientante est présente dès le primaire jusqu'au secondaire.

Formation professionnelle

Processus d'apprentissage qui permet à un individu d'acquérir le savoir et les savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier. La formation professionnelle regroupe l'ensemble des programmes d'études professionnelles, menant entre autres au diplôme d'études professionnelles (DEP), à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et à l'obtention d'une attestation d'études professionnelles (AEP).

Concomitance

Poursuite simultanée d'un programme en formation professionnelle et d'une formation générale au secteur des jeunes ou des adultes afin d'acquérir les préalables pour l'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP), les unités manquantes pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) ou encore de satisfaire aux conditions d'admission pour des études collégiales.

⁽¹⁾ La Commission scolaire des Samares doit prévoir que l'adoption d'un nouveau projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique pourrait amener des changements aux terminologies mentionnées à la section 4.0 de la présente politique.

6.0 PRINCIPES GÉNÉRAUX

- La Commission scolaire des Samares a comme mission d'organiser et d'offrir des services éducatifs de qualité auprès des élèves jeunes et adultes en vue de qualifier et diplômer le plus grand nombre d'élèves et ainsi contribuer au développement socio-économique de la région.
- La Commission scolaire des Samares doit centrer les activités de ses établissements sur l'élève afin de reconnaître, respecter et valoriser la diversité des intérêts, des aptitudes et des choix professionnels de celui-ci.
- Les programmes de la formation professionnelle sont des voies de diplomation et de qualification de choix, tout comme les programmes de la formation collégiale et universitaire.
- L'engagement et la collaboration de tous les acteurs envers la valorisation de la formation professionnelle contribuent à soutenir la réalisation personnelle et professionnelle de l'élève et favorisent la persévérance et la réussite scolaire.

7.0 PRINCIPES D'ACTION

- Faciliter l'accessibilité et susciter l'inscription d'un plus grand nombre de jeunes, dont les moins de 20 ans, et d'adultes aux programmes de la formation professionnelle, tout en s'assurant d'offrir une formation diversifiée.
- Mettre en valeur les possibilités qu'offre la formation professionnelle et permettre aux élèves jeunes et adultes, dont les intérêts et les aptitudes correspondent au profil d'un métier, de recevoir les informations, les conseils et le soutien nécessaire pour bien s'orienter et choisir le programme de formation professionnelle approprié.
- Mettre en valeur l'importance qu'accorde la Commission scolaire des Samares à la formation professionnelle et s'assurer que les parents, les entreprises et les organismes socio-économiques développent une meilleure connaissance des activités de la formation professionnelle réalisées par la commission scolaire.
- Présenter à l'élève des situations d'apprentissage qui lui permettront d'explorer et d'expérimenter différentes réalités propres aux champs de compétences relevant de la formation professionnelle.
- Informer les élèves et les parents des différents parcours scolaires en lien avec la formation professionnelle.
- Rendre le choix de la formation professionnelle positif et éviter ainsi qu'il soit le résultat d'un mode d'orientation par défaut.
- Favoriser la concomitance (formation générale des jeunes/formation générale des adultes/formation professionnelle).
- Favoriser, encourager et participer à l'établissement de passerelles entre les parcours de la formation générale au secondaire et ceux de la formation professionnelle et lorsqu'applicable, vers la formation technique.
- Favoriser la qualification et la réussite des élèves inscrits en formation professionnelle ainsi que le développement de leur capacité entrepreneuriale.

- Favoriser pour la clientèle adulte, la reconnaissance des acquis et des compétences, permettant aux personnes concernées d'obtenir une validation ministérielle de leurs expériences, dans le but de faciliter soit, leur intégration au marché du travail, soit la poursuite de leurs études.
- Faire connaître la diversification des choix de carrières et soutenir les femmes qui choisissent de suivre des formations menant à l'exercice d'un métier traditionnellement masculin et les hommes qui choisissent des formations menant à l'exercice d'un métier traditionnellement féminin.
- Favoriser une meilleure connaissance de la formation professionnelle auprès des commissaires et de l'ensemble du personnel et plus particulièrement l'offre de service de formation professionnelle de la Commission scolaire des Samares, ainsi que les perspectives d'emploi qui y correspondent.
- Mettre en valeur l'expertise et les compétences du personnel enseignant de la formation professionnelle, de même que la qualité des équipements des centres de formation.

8.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

8.1 Le conseil des commissaires

- Adopter la présente politique de valorisation de la formation professionnelle.
- Informer la communauté des activités et de l'offre de service de la formation professionnelle de la Commission scolaire des Samares.

8.2 La direction générale

- S'assurer de la diffusion de la politique de valorisation de la formation professionnelle auprès de la direction de chaque unité administrative.
- Promouvoir la politique auprès de l'ensemble du personnel de la commission scolaire.
- Voir à l'application de la politique de valorisation de la formation professionnelle et en assurer l'adhésion.
- Soutenir les plans d'action en lien avec la mise en œuvre de la politique de valorisation de la formation professionnelle.
- S'assurer que la population ainsi que les partenaires régionaux reçoivent une information adéquate des services de la formation professionnelle offerts par la Commission scolaire des Samares.

8.3 La direction des services éducatifs jeunes, la direction adjointe et la coordination des services éducatifs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes

- Diffuser la politique auprès du personnel sous son autorité.
- Encourager et soutenir le personnel relativement à la diversité des parcours de formation et des modèles de réussite que présente la formation professionnelle et favoriser la connaissance des activités de la formation professionnelle offertes par la Commission scolaire des Samares.
- S'assurer que les professionnels de l'information scolaire et de l'orientation sont informés des programmes de la formation professionnelle, des perspectives d'emploi des métiers qui en sont issus et qu'ils présentent la formation professionnelle comme étant de valeur égale aux programmes de la formation collégiale et universitaire.
- Soutenir les plans d'action en lien avec la politique de valorisation de la formation professionnelle et accompagner les établissements dans la mise en œuvre de leurs plans d'action.
- Favoriser le développement de la formation professionnelle.
- Informer la Commission scolaire des Samares des actions entreprises en lien avec la politique de valorisation de la formation professionnelle.
- Favoriser l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle lorsque la nature du travail le permet.

8.4 La direction de centre et les directions adjointes de la formation professionnelle

- Diffuser la politique auprès du personnel sous son autorité.
- Développer et mettre en place des activités d'information, de promotion et d'exploration professionnelle pour les élèves des écoles primaires, secondaires et de la formation générale des adultes ainsi que pour la population et en faciliter l'accès.
- Favoriser la mise en place des projets de diversification des voies de la formation professionnelle et la concomitance.
- Collaborer avec le Service aux entreprises et à la communauté dans l'éventualité de la mise en place de projets ou de partenariats avec les entreprises du milieu.
- S'assurer de mettre en valeur les réussites des élèves et des anciens élèves de la formation professionnelle de la Commission scolaire des Samares.
- Soutenir les plans d'action en lien avec la politique de valorisation de la formation professionnelle et collaborer avec les divers établissements dans la mise en œuvre de leurs plans d'action.
- Informer la Commission scolaire des Samares des actions entreprises en lien avec la politique de valorisation de la formation professionnelle.
- Favoriser l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle lorsque la nature du travail le permet.

8.5 La direction d'école secondaire, la direction de centre et les directions adjointes de la formation générale des adultes

- Diffuser la politique auprès du personnel sous son autorité.
- Encourager les enseignants à valoriser autant les métiers en lien avec la formation professionnelle que ceux en lien avec la formation collégiale et universitaire.
- S'assurer que les enseignants développent l'approche orientante en intégrant dans leur planification des situations d'apprentissage, en lien avec la présente politique, qui offrent des défis motivants pour leurs élèves.
- Favoriser la mise en place des projets de diversification des voies de la formation professionnelle et la concomitance.
- S'assurer que tous les élèves reçoivent les informations nécessaires sur la formation professionnelle afin qu'ils fassent un choix éclairé.
- Faciliter la participation des élèves aux activités d'information et d'exploration de la formation professionnelle.
- Faciliter le passage de la formation secondaire à la formation professionnelle, selon les besoins de l'élève.
- Collaborer avec les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) pour la relance des élèves décrocheurs afin de les informer de la possibilité de s'inscrire en formation professionnelle.
- Soutenir les plans d'action en lien avec la politique de valorisation de la formation professionnelle et collaborer avec les divers établissements dans la mise en œuvre de leurs plans d'action.
- Informer la Commission scolaire des Samares des actions entreprises en lien avec la politique de valorisation de la formation professionnelle.
- Favoriser l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle lorsque la nature du travail le permet.

8.6 La direction d'école primaire

- Diffuser la politique auprès du personnel sous son autorité.
- Encourager les enseignants à valoriser autant les métiers en lien avec la formation professionnelle que ceux en lien avec la formation collégiale et universitaire.
- S'assurer que les enseignants développent l'approche orientante en intégrant dans leur planification des situations d'apprentissage, en lien avec la présente politique, qui offrent des défis motivants pour leurs élèves.
- Faciliter la participation des élèves aux activités de sensibilisation de la formation professionnelle et aux métiers qui en sont issus.
- Soutenir les plans d'action en lien avec la politique de valorisation de la formation professionnelle et collaborer avec les divers établissements dans la mise en œuvre de leurs plans d'action.
- Informer la Commission scolaire des Samares des actions entreprises en lien avec la politique de valorisation de la formation professionnelle.
- Favoriser l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle lorsque la nature du travail le permet.

8.7 La direction des autres services de la commission scolaire

- Diffuser la politique auprès du personnel sous son autorité.
- Considérer la qualification acquise en formation professionnelle dans l'embauche du personnel de soutien en tenant compte des exigences du poste.
- Favoriser l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle lorsque la nature du travail le permet.

8.8 Le personnel professionnel en orientation et en information scolaire

- Favoriser et mettre en place des activités d'information et d'exploration professionnelle en collaboration avec les directions.
- Accompagner (guider, conseiller, soutenir et documenter) le personnel enseignant et les autres membres du personnel des divers établissements, écoles ou centres dans le développement et l'intégration de l'approche orientante.
- Valoriser la formation professionnelle.
- S'assurer que tous les élèves reçoivent les informations nécessaires sur la formation professionnelle afin qu'ils fassent un choix éclairé.
- Faciliter le passage de la formation secondaire à la formation professionnelle, selon les besoins de l'individu.
- Accompagner les élèves tout au long de la demande d'admission et d'aide financière et assurer le suivi auprès de ces élèves.

8.9 Le personnel enseignant

- Collaborer et participer aux activités de l'approche orientante.
- Intégrer des situations d'apprentissage en lien avec l'approche orientante et la présente politique dans l'enseignement des matières.
- Valoriser la formation professionnelle.
- Être à l'écoute des besoins des élèves en ce qui concerne leur choix professionnel et les référer aux personnes compétentes, s'il y a lieu.
- Favoriser les choix de l'élève correspondant à ses intérêts et à ses aptitudes.

8.10 Les services de promotion et de communication

- Informer et susciter l'intérêt pour la formation professionnelle.
- Collaborer activement et mettre en place des activités d'information, de promotion et de valorisation de la formation professionnelle en collaboration avec les centres de formation professionnelle.
- Mettre en œuvre différents dispositifs, actions et opérations destinés à promouvoir et à valoriser la formation professionnelle et les programmes de la Commission scolaire des Samares.

8.11 Le comité en approche orientante et valorisation de la formation professionnelle

- Soutenir la direction générale dans l'application de la politique de valorisation de la formation professionnelle.
- Informer et susciter l'intérêt pour la formation professionnelle.
- Reconnaître et favoriser la diplomation et la qualification d'études professionnelles.
- Contrer les préjugés face à la formation professionnelle et démystifier l'importance de la formation professionnelle dans notre milieu immédiat.
- Favoriser la persévérance scolaire.
- Développer et favoriser la diversification des parcours de formation et la concomitance.
- Favoriser la diversité des choix professionnels par le biais de l'approche orientante.
- Promouvoir l'importance de l'obtention d'une première qualification auprès du personnel, des élèves, de leur famille et des employeurs de la région.
- Développer, suggérer, diffuser des moyens, des actions et des outils destinés à valoriser la formation professionnelle et les activités d'apprentissage à caractère orientant.
- Se doter d'un plan de valorisation et d'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle.
- Soutenir les écoles secondaires ainsi que les centres d'éducation des adultes relativement à la formation professionnelle par l'adoption de projets d'exploration de la formation professionnelle et l'implantation accrue de l'approche orientante.

8.12 Le conseil d'établissement des écoles et du Centre multiservice des Samares

- Favoriser la promotion de la diversité de la réussite, incluant la formation professionnelle. S'assurer de la diffusion de l'information s'y rapportant lors de la reddition de compte prévue par la Loi de l'instruction publique.
- Favoriser la participation des parents et des autres membres de la communauté à des activités d'information et de valorisation des métiers et de la formation professionnelle.

9.0 APPLICATION

La direction générale de la Commission scolaire des Samares est responsable de l'application de la présente politique.

10.0 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur à compter du jour de son adoption par le conseil des commissaires.